Note de Pierre Pescatore sur le Luxembourg face à la crise de la chaise vide (Luxembourg, 6 juillet 1965)

Légende: Le 6 juillet 1965, Pierre Pescatore, secrétaire général du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, adresse aux postes diplomatiques luxembourgeois en Europe une note dans laquelle il définit la position adoptée par Pierre Werner, président du Gouvernement et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, par rapport à la crise de la chaise vide et aux moyens politiques de la surmonter.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. AE 15436.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_pierre_pescatore_sur_le_luxembourg_face_a_la_crise_de_la_chaise_vide_luxembourg_6_juillet_1965-fr-1164cbcf-9b5c-4a34-bbf7-da9921181bb0.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Note de Pierre Pescatore sur le Luxembourg face à la crise de la chaise vide (Luxembourg, le 6 juillet 1965)

Note au dossier

Objet: Crise du Marché commun

Copie pour information à :

1. M. le ministre et M. le secrétaire d'État de l'Agriculture
2. M. le représentant permanent auprès des Communautés européennes
3. MM. les ambassadeurs du Luxembourg dans les capitales des pays membres de la CEE et à Londres

M. le ministre des Affaires étrangères a eu aujourd'hui une communication avec M. Borschette au sujet de l'attitude à prendre en présence de la crise créée par la France au sein du Marché commun. A la suite de cette conversation, M. Werner a défini la position suivante.

1. Il a conseillé à M. Borschette une grande prudence en ce qui concerne les réunions « à cinq » des représentants permanents : il faut que le caractère officieux de ces réunions soit bien marqué.

2. Quant au fond du problème, M. Werner estime qu'il ne sera possible de faire revenir la France à la table de négociation que si le problème est ramené à l'exécution du traité et des engagements pris en vertu de celui-ci. Il faut renoncer à compliquer l'exécution du traité par toutes sortes d'exigences nouvelles, de caractère politique.

3. Quand la question de l'application de l'article 201 se posera, c'est-à-dire quand sera venu le moment de doter la Communauté de ressources propres, il se posera nécessairement un problème de contrôle financier. Il faudra que ce problème soit résolu en son temps dans un cadre et selon des modalités qui restent à définir. Pour le moment, il ne faut pas essayer de le préjuger au moyen d'exigences étrangères au système actuel du traité et se concentrer plutôt sur la solution du problème agricole.

4. La question a été posée de divers côtés, surtout dans la presse, si M. Werner envisagerait de jouer dans cette affaire un rôle de médiateur. Le fait est que le ministre luxembourgeois se trouve, au milieu de la constellation actuelle, dans une position assez détachée: en effet, la plupart des partenaires – France, Allemagne, Italie, Pays-Bas – sont parties au différend et la Commission, par le caractère extrême et irréaliste de ses propositions, s'est mise dans l'impossibilité de jouer son rôle de trait d'union. Toutefois, M. Werner n'a pas l'intention de prendre une initiative à ce sujet. Il laissera venir les événements en se tenant prêt pour le cas où des ouvertures lui seraient faites, de part et d'autre, permettant d'anticiper le succès d'une formule de compromis.

Pierre Pescatore